



**CHÉCY**

## **Conseil municipal 2010 : Compte-rendu du 17 décembre**

*L'an deux mil dix, le 17 décembre 2010 à 18 heures trente*

*Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécý.*

*Etaient présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, M. RABILLARD (jusqu'à 20h45), M. TINSEAU, Mme DAUDIN, M. MAUPETIT, Mme CHARDERON, M. DOUCET, Mme GLOMERON, M. PIZZINAT, Mme DUFOUR (jusqu'à 22h), M. LEPAULT, Mme BOUGAS, M. GACHET, Mmes GACOIN, PUGIN, M. TOULOUGOUSSOU, Mme MENIS-GROBOL, M. LETELLIER, M. SALLE, M. HURISSE, MM. LEPRETRE, FLEURY, Mlle FELIX, MM. SALMON, M. MIRAS-CALVO (jusqu'à 20h25)*

*Absents excusés :*

*Mme DALLA-COSTA MILCENDEAU a donné pouvoir à M. LEPAULT*

*Mme PUGIN a donné pouvoir à M. GACHET*

*Absentes :*

*Mme PICARD-CORNAIRE, Mme GALY*

*Formant la majorité des membres en exercice, M. GACHET a été désigné secrétaire de séance*

*Le compte rendu du 9 novembre est adopté à l'unanimité*

---

### **FINANCES, PERSONNEL**

#### **1. Approbation de la décision modificative n° 3 - Budget principal**

Le conseil municipal à la majorité (21 pour, 4 abstentions) approuve la décision modificative n° 3 au budget principal de la ville. En section de fonctionnement, les dépenses et recettes s'élèvent à 21 750 €, en section d'investissement, les recettes et les dépenses s'élèvent à 18.500€.

#### **2. Approbation de la décision modificative n° 1 – Budget annexe locations de salles**

Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé la décision modificative n° 1 au budget annexe « location de salles ». En section de fonctionnement, les dépenses et recettes s'élèvent à 2 321,65€

#### **3. Approbation de la décision modificative n° 1 – Budget annexe parc interventions économiques**

Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé la décision modificative n° 1 au budget « interventions économiques ». en section de fonctionnement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 1.927.173,99€. En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 963.587€. Les sommes représentent pour l'essentiel des ventes de terrains au profit de la ville.

#### **4. Vote des budgets primitifs 2011**

Le conseil municipal a approuvé

- à la majorité ( 22 pour, 5 abstentions), le budget principal de la ville, lequel s'équilibre à 10.756.852€ en fonctionnement et 3.233.998€ en investissement. Il est à noter que les taux d'imposition ne changent pas.
- à l'unanimité le budget annexe « interventions économiques » lequel s'équilibre à 400.00€ en fonctionnement et 200.000€ en investissement
- à l'unanimité, le budget annexe « locations de salles », lequel s'équilibre à 122.000€ en fonctionnement, aucun investissement n'étant prévu.



## CHÉCY

### 5. Convention de coopération ville/budget CCAS

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les termes de la convention avec le CCAS qui prévoit le remboursement par ce dernier à la ville des sommes qu'elle a supporté à son profit. Les dépenses concernées sont diverses et concernent tant l'entretien d'espaces verts que les frais de téléphone ou encore des frais de location de photocopieurs. La convention est prévue pour 3 ans.

### 6. Autorisation de remboursement à la ville de Chécy (budget principal) par le budget locations de salles

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le remboursement du budget principal de la ville de Chécy de certaines prestations effectuées au profit du budget annexe locations de salles.

### 7. Garantie d'emprunt – Logem Loiret

Le conseil municipal a accordé à l'unanimité la garantie communale pour un emprunt de 2.000.000€ effectué par Logem Loiret auprès du Crédit Agricole du Centre pour l'opération de rachat, de rénovation et d'extension de la gendarmerie de Chécy. La garantie concerne l'emprunt à 100 % et le taux d'intérêt est 3,63 % sur 30 ans.

### 8. Approbation des montants octroyés au personnel municipal pour les cadeaux de départ

Le conseil municipal a approuvé l'octroi de cadeaux de départ aux employés communaux. C'est ainsi qu'une somme maximale de 300€ est prévue pour les départs à la retraite et une somme maximale de 100€ pour les autres motifs de départ.

### 9. Constitution des réserves communales de sécurité civile

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la création de réserves communales de sécurité civile. Cette réserve, constituée de bénévoles, est chargée d'appuyer les services de la ville en cas de catastrophe majeure sur le territoire communal.

### 10. Tarifs restauration du personnel municipal

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les nouveaux tarifs de la restauration du personnel municipal à compter du 1er janvier 2011. Ces tarifs évoluent à hausse de 2 % au 1er janvier 2011.

### 11. Prime de fin d'année pour le personnel municipal

Le conseil municipal a l'unanimité approuvé une hausse de 2 % de la prime de fin d'année pour le personnel municipal. Cette prime est versée au prorata du temps de travail et tient compte de l'absentéisme.

### 12. Convention de mise à disposition d'un agent communal à l'école de musique

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la passation avec l'école de musique d'une convention de mise à disposition d'un agent communal. Cette mise à disposition concerne le directeur de l'école dont les émoluments payés par la ville seront remboursés intégralement.

### 13. Création d'une commission pour le contrat de partenariat pour la rénovation de l'éclairage public

Le conseil municipal a désigné les membres de la commission pour l'examen des candidatures au contrat de partenariat pour l'éclairage public. Les membres de la commission sont :

Titulaires : MM. TINSEAU, PIZZINAT, LEPAULT, DOUCET, LEPRETRE

Suppléants : MM. MAUPETIT, TOULOUGOUSSOU, LETELLIER, MENIS-GROLBOL, HURISSE

### 14. Convention de mise à disposition de salles à l'ERTS (École régionale du travail social)



## CHÉCY

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité la passation d'une convention avec l'ERTS pour la mise à disposition onéreuse de salles dans le cadre de formations dispensées au profit d'assistants familiaux.

### **URBANISME TRAVAUX VOIRIE ASSAINISSEMENT**

#### 1. Bilan de la concertation et information sur le PLU

Le conseil municipal a pris acte à l'unanimité du bilan de la concertation réalisée dans le cadre de la modification et de la révision engagées pour le plan local de l'urbanisme. Ce bilan montre que toutes les opérations d'informations et de communication prévues et annoncées ont bien été réalisées.

#### 2. Approbation de la modification du plan local de l'urbanisme

Le conseil municipal a approuvé à la majorité (22 pour, 5 abstentions) la modification du plan local de l'urbanisme. Cette dernière fait suite à une large concertation avec le public et ne concerne que des ajustements mineurs du plan local de l'urbanisme.

#### 3. Approbation de la révision simplifiée du plan local de l'urbanisme

Le conseil municipal a approuvé à la majorité (22 pour, 5 abstentions) la révision simplifiée du plan local de l'urbanisme. Cette révision intervient après une large concertation avec le public et ajuste le plan local de l'urbanisme sur des points secondaires.

#### 4. Tarif de reproduction du plan local de l'urbanisme

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le tarif de reproduction du plan local de l'urbanisme. Le tarif est de 178€ TTC pour la version papier et de 20€ TTC pour la version dématérialisée.

#### 5. Changement de société et modalités de paiement de l'acquisition des terrains cadastrés AE 286-287

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité le changement de raison sociale et un sursis à payer pour l'acquisition des terrains cadastrés AE 286 et 287 dans le parc de la Guignardière. La vente se fait au nom de la société SCI Rives Belles pour un montant de 630.000€ HT payable au 31 mars 2011.

#### 6. Changement de société et modalités de paiement de l'acquisition des terrains cadastrés AE 246

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité le changement de raison sociale et un sursis à payer pour l'acquisition du terrain cadastré AE 246 dans le parc de la Guignardière. La vente se fait au nom de la société CYBEL pour un montant de 200.000€ HT payable au 15 janvier 2011.

### **ENVIRONNEMENT – ESPACES NATURELS – DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### Création de la commission chargée d'émettre un avis sur le recrutement d'un concessionnaire d'aménagement (application de l'article R 300-9 du code de l'urbanisme)

Le conseil municipal a désigné les membres de la commission chargés d'émettre un avis sur le recrutement de l'aménageur de la future ZAC Grainloup est (écoquartier). La commission est composée de :

Titulaires : MM. TINSEAU, PIZZINAT, MAUPETIT, LEPAULT, LEPRETRE

Suppléants : MM. DOUCET, TOULOUGOUSSOU, LETELLIER, Mme MENIS-GROBOL, HURISSE

Le conseil municipal a également désigné M. le maire comme la personne pouvant engager la discussion avec les candidats et l'a autorisé à signer la future convention.



# CHÉCY

## **AFFAIRE SCOLAIRE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE, AFFAIRES CULTURELLES**

### 1. Contrat régional de saison culturelle 2011

Le conseil municipal à l'unanimité a sollicité la région Centre pour obtenir une subvention dans le cadre du contrat régional de saison culturelle 2011. La subvention attendue est de 50.000€ et sera intercommunale avec la ville de Bou et l'association DEFI.

### 2. Convention de partenariat entre la ville de CHÉCY et l'association DÉFI – Année 2011

Le conseil municipal à la majorité (22 pour, 5 abstentions) a accepté de passer une convention de partenariat avec l'association DEFI pour l'accueil en 2011 du Défi'stival du 10 au 12 juin. La convention fixe les engagements de chacune des parties (pas d'aide financière mais uniquement une aide logistique pour la ville).

### 3. Tarifs 2011 de la bibliothèque municipale

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les tarifs 2011 de la bibliothèque municipale. Ceux-ci augmentent de 1 à 2 %

### 4. Tarifs 2011 des activités scolaires et périscolaires

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les tarifs 2011 des activités scolaires et périscolaires. Ces tarifs évoluent de 1 % environ.

### 5. Récompenses scolaires aux élèves de CM2

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'accorder un ouvrage aux enfants de CM2 entrant au collège. Cet ouvrage d'une valeur de 30€ sera soit un dictionnaire, soit un atlas selon le choix de l'enfant.

### 6. Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le montant du forfait et de son évolution dans le cadre de la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques. C'est ainsi que le montant pour l'année 2009/2010 était de 643,37€ et qu'il évoluera désormais en fonction de l'indice général des prix. Ces sommes sont réclamées aux villes dont les enfants sont scolarisés à Chécý.

### 7. Approbation d'un avenant à la convention passée avec l'école de musique pour le versement d'une subvention complémentaire

Le conseil municipal a accordé à l'unanimité une subvention complémentaire de 10.000€ à l'école de musique afin qu'elle puisse dispenser ses activités en début d'année 2011. Le conseil a également autorisé la signature de l'avenant à la convention passée avec l'école de musique afin de pouvoir verser la somme.

### 8. Renouvellement du contrat enfance jeunesse 2010-2013

Le conseil municipal a entériné le renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la CAF du Loiret. Ce contrat permet la mise en place d'activités cofinancées entre la CAF et la ville et relevant de la jeunesse ou de la petite enfance. Le nouveau contrat est prévu sur une durée de 4 années.

## **SPORTS VIE ASSOCIATIVE**

### Modification des tarifs des salles du bourg

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité les tarifs à compter de 2011 des utilisations des salles du bourg. Ces tarifs connaissent une évolution de 2 à 3 % en moyenne.



### INFORMATIONS LEGALES

N° Décision	Date	Personne ou organisme concerné	Objet
2010.11.13	16.11.2010	M. Eric ROUX	Aliénation d'un véhicule
2010.11.14	16.11.2010	Renault Retail Group	Aliénation d'un véhicule
2010.11.15	19.11.2010	Ecole de musique de Chécý	Bail de location à l'association
2010.11.16	19.11.2010	Maître PESME	Désignation d'un avocat et prise en charge frais liés à une procédure

### INFORMATIONS DIVERSES

Mme DAUDIN remercie les Caciens, les associations et les élus qui ont pris une part active au Téléthon 2010.  
M. le Maire invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié pour conclure l'année.

La séance est levée à 22H45

A Chécý le 24 décembre 2010

Le maire, Jean-Vincent VALLIES.